



Webinaire L'avancement de grade

Anne-Marie JOUBAUD
Valérie GARDÉ

Février 2025

SOMMAIRE

- Le cadre juridique
- La définition de l'avancement de grade
- La procédure
 - Les agents concernés
 - Les étapes
 - Les règles statutaires
 - Le taux de promotion
 - La liste des agents à promouvoir
 - Le tableau annuel d'avancement de grade
 - La nomination
 - Les recours
- La procédure sur l'extranet carrières

Le cadre juridique

- Le code général de la fonction publique
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés
- Le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 pour les cadres d'emplois de catégorie B relevant du Nouvel Espace Statutaire
- Le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 pour les grades relevant des échelles C1, C2 et C3
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
 - ▶ (article 30)
- Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

La définition de l'avancement de grade



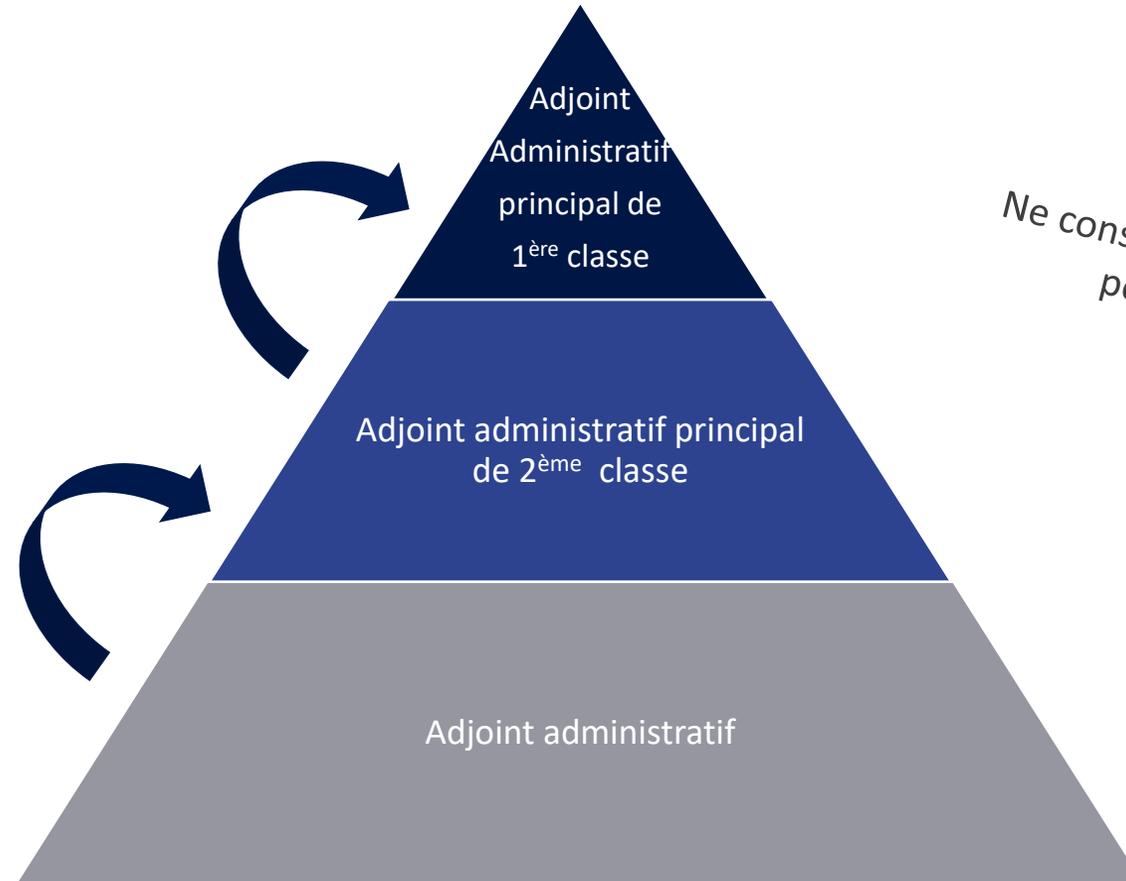
La définition



La définition

A ne pas confondre avec la
Promotion Interne

Exemple



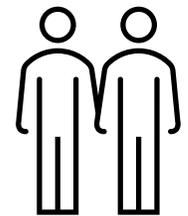
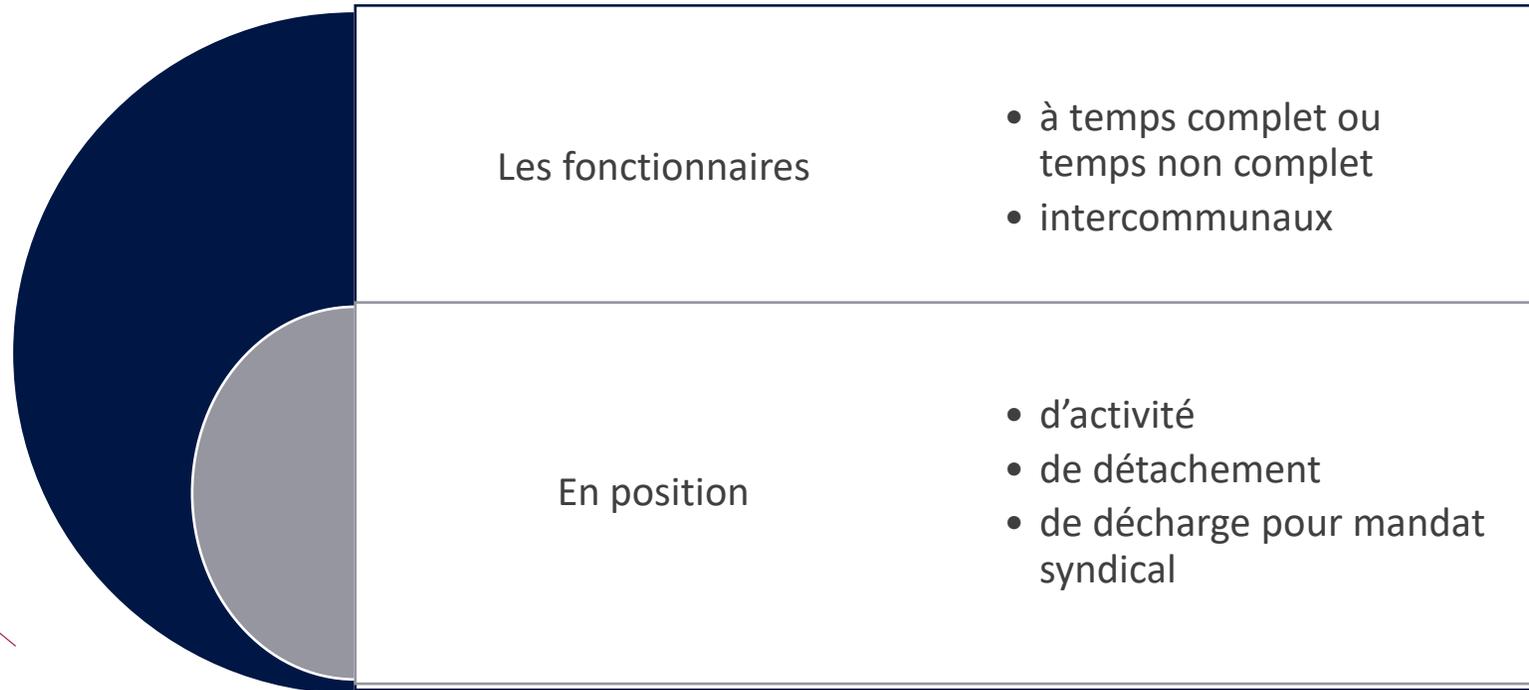
Ne constitue pas un droit
pour l'agent



La procédure

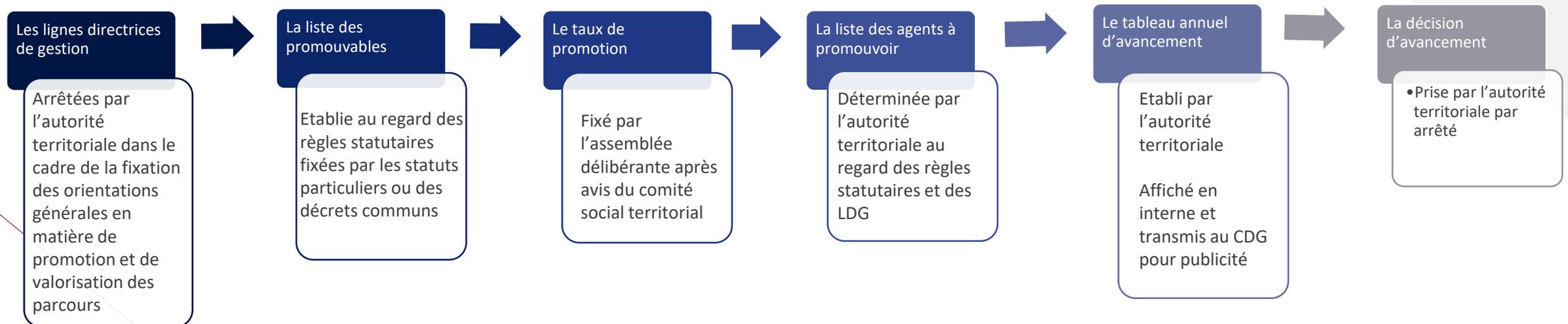


Les agents concernés



Sont donc exclus les fonctionnaires stagiaires et les contractuels

Les étapes



Plus d'avis de C.A.P. depuis le 1^{er} janvier 2021

Les règles statutaires



Qu'est ce qu'un agent « promouvable » ?

Fonctionnaire titulaire qui remplit les conditions fixées par les statuts particuliers ou les décrets communs

Modalités de l'avancement de grade :

- Par la voie de l'ancienneté (au choix)
- Par la voie d'un examen professionnel

Exercice de fonctions

Ancienneté dans un cadre d'emplois, grade, emploi et/ou catégorie

Echelon détenu voire ancienneté dans un échelon

Formation

Examen professionnel

Conditions répertoriées dans le guide pratique du CDG disponible sur le site internet www.cdg56.fr

Les règles statutaires – l'ancienneté

Périodes non prises en compte



La prorogation de stage
Le détachement sauf si le statut particulier le prévoit
La disponibilité (sauf exceptions)
Le congé parental avant le 01/10/2012
Le service national
L'exclusion temporaire de fonctions
Les périodes d'apprentissage

Période normale de stage



Comptabilisée dans l'ancienneté

Services de contractuels



Selon la rédaction des statuts particuliers ou des décrets communs

Temps non complet



DHS \geq mi-temps \rightarrow période assimilée à un temps complet
DHS $<$ mi-temps \rightarrow proratisation par rapport à un mi-temps

(19 h 30 jusqu'au 31/12/2001 – 17 h 30 à/c du 01/01/2002)

Temps partiel



Assimilé à du temps plein

Les règles statutaires – l’ancienneté

Disponibilité

Disponibilité pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ou de droit

- ➔ conservation des droits à l’avancement d’échelon et de grade dans la limite de 5 ans si exercice d’une activité professionnelle lucrative, salariée ou indépendante

Début de disponibilité ou de renouvellement à/c du 7/09/2018

Disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans

- ➔ conservation des droits à l’avancement d’échelon et de grade dans la limite de 5 ans sur l’ensemble de la carrière

Périodes disponibilité pour disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans + congé parental cumulées courues à/c du 7/08/2019

Congé parental

Avant le 01/10/2012 ➔ période exclue

Du 01/10/2012 au 06/08/2019 inclus ➔ prise en compte en totalité la première année puis à raison de 50 % les périodes suivantes pour le même congé parental

Début de congé parental ou de renouvellement à/c du 01/10/2012

A compter du 07/08/2019 ➔ conservation des droits à l’avancement d’échelon et de grade dans la limite de 5 ans sur l’ensemble de la carrière

Périodes disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans + congé parental cumulées

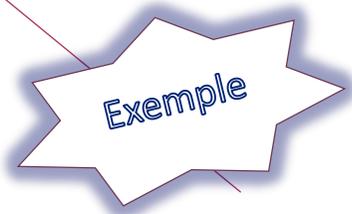
Les règles statutaires – seuil de nomination

Seuil de nomination pour la catégorie B (Nouvel Espace Statutaire)

Les 2 voies d'accès (examen professionnel et au choix) sont liées et doivent être obligatoirement utilisées.



Le nombre de nominations par la voie de l'examen professionnel ou par celle du choix ne peut être inférieur au quart du nombre total des nominations (minimum $\frac{1}{4}$ et maximum $\frac{3}{4}$ pour chacune des voies).



| Nombre de propositions | Répartitions possibles (examen ou choix) | Répartitions exclues |
|------------------------|--|-----------------------------|
| 2 | 1-1 | 0-2 ou 2-0 |
| 3 | 1-2 ou 2-1 | 0-3 ou 3-0 |
| 4 | 1-3 ou 3-1 ou 2-2 | 0-4 ou 4-0 |
| 5 | 2-3 ou 3-2 | 0-5 ou 5-0 ET 1-4 ou 4-1 |

Les règles statutaires – seuil de nomination

Seuil de nomination pour la catégorie B (Nouvel Espace Statutaire)

Dérogation

Si un seul avancement est prononcé au titre d'une année

- les dispositions précédentes ne s'appliquent pas.
- L'A.T. choisit l'une ou l'autre des voies

Dans les 3 années qui suivent cette nomination

- la promotion suivante se fera obligatoirement par l'autre voie.

Si aucune nomination par l'autre voie n'a pu être prononcée au cours de cette période

- une nomination par la même voie d'accès que celle prononcée l'année N sera possible dès l'année N+4

Exemple

Pour l'année N, une seule nomination est prononcée par la voie du choix
 Pour l'année N +1, la promotion sera obligatoirement prononcée par la voie de l'examen professionnel
 Si au cours des années N+1, N+2 et N+3, aucune nomination n'a été possible par la voie de l'examen professionnel, la nomination par la voie du choix ne pourra être prononcée qu'à compter de l'année N+4

Le taux de promotion

Ratio « promus sur promouvables » : permet de déterminer le nombre maximum de promotions possibles au grade

Taux qui s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade



La liste des agents à promouvoir

Liste établie par l'Autorité Territoriale dans le respect des LDG préalablement fixées et des règles statutaires



La réussite à un examen professionnel ne vaut pas nomination

Pas d'obligation d'inscription sur le tableau annuel d'avancement

Respect des seuils démographiques – type d'établissement – taille du service



Mise à disposition de la liste des agents promouvables sur l'extranet carrières

Appui des référentes carrières du CDG tout au long de la procédure

Le tableau annuel d'avancement

| | |
|--|--|
| Annuel | |
| Etabli pour chaque grade par l'autorité territoriale | |
| Inscription des agents selon l'ordre envisagé de leur nomination (ordre de mérite) | |
| Valable uniquement pour la collectivité qui l'a établi | |
| Non transmis au contrôle de légalité | |
| Publicité en interne | |
| Transmis au CDG pour publicité | |

La nomination

Création de l'emploi,
le cas échéant

- Par l'organe délibérant
- En respectant le taux de promotion
- Pas de déclaration de vacance d'emploi

Nomination

- Par arrêté de l'autorité territoriale
- Obligatoirement prononcée par ordre d'inscription au tableau annuel d'avancement

Classement

- En fonction des règles figurant dans les statuts particuliers ou les décrets communs

Les recours

Possibilité pour un agent d'invoquer les LDG dans un recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable

Possibilité pour un agent de se faire assister par un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CST) dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement

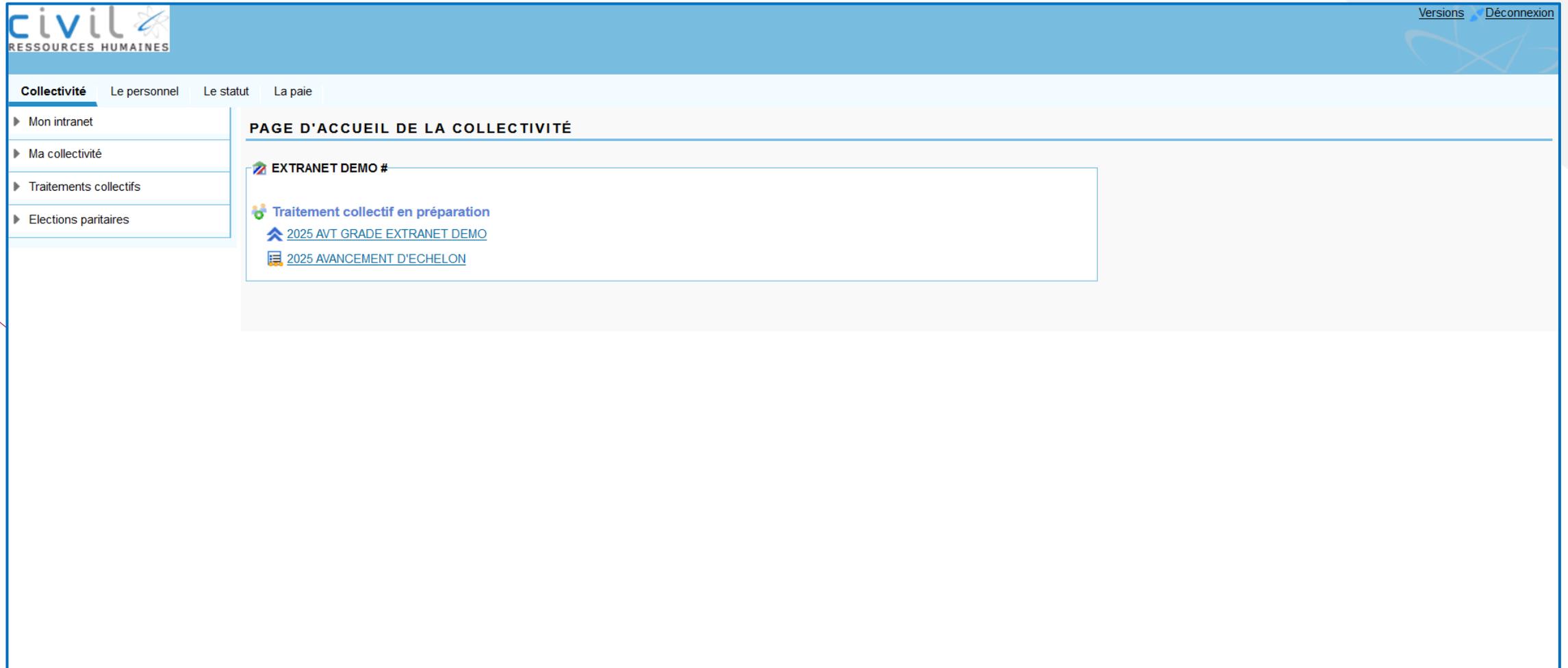
La procédure sur l'extranet carrières pour l'année 2025



La procédure sur l'extranet carrières

- La liste de propositions pour l'année 2025 est accessible en cliquant sur le lien « 2025 AVANCEMENT DE GRADE » affiché sur la page d'accueil ou sous l'onglet collectivité, rubrique traitements collectifs / préparer les avancements de grade.
- Les différentes étapes sont :
 - ▶ L'édition de la liste des agents promouvables : document de travail
 - ▶ La saisie du taux de promotion
 - ▶ Le choix en ligne de la (des) proposition(s) d'avancement : saisie nécessaire pour permettre la mise à disposition des projets d'arrêtés
 - ▶ L'édition du (des) projet(s) de tableau(x) d'avancement
 - ▶ La transmission du (des) projet(s) de tableau(x) à votre référente carrières via la plateforme sécurisée à l'adresse suivante : <https://transferts.cdg56.fr>
 - ▶ L'édition du (des) tableau(x) annuels d'avancement définitif(s)
 - ▶ L'édition du (des) projet(s) d'arrêté(s)

Procédure sur l'extranet carrières – page d'accueil



The screenshot shows the homepage of the CIVIL HR portal. The header includes the CIVIL logo and 'RESSOURCES HUMAINES' on the left, and 'Versions' and 'Déconnexion' on the right. A navigation bar contains tabs for 'Collectivité', 'Le personnel', 'Le statut', and 'La paie'. A left sidebar menu lists 'Mon intranet', 'Ma collectivité', 'Traitements collectifs', and 'Elections paritaires'. The main content area is titled 'PAGE D'ACCUEIL DE LA COLLECTIVITÉ' and features a section for 'EXTRANET DEMO #' with a 'Traitement collectif en préparation' status and two links: '2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO' and '2025 AVANCEMENT D'ECHELON'.

civil
RESSOURCES HUMAINES

Versions Déconnexion

Collectivité Le personnel Le statut La paie

▶ Mon intranet
▶ Ma collectivité
▶ Traitements collectifs
▶ Elections paritaires

PAGE D'ACCUEIL DE LA COLLECTIVITÉ

 **EXTRANET DEMO #**

 **Traitement collectif en préparation**

 [2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO](#)

 [2025 AVANCEMENT D'ECHELON](#)

Les différentes étapes – l'édition de la liste des agents promouvables

civil
RESSOURCES HUMAINES

Versions Déconnexion

Collectivité Le personnel Le statut La paie

- Mon intranet
- Ma collectivité
- Traitements collectifs
 - Préparer les avancements d'échelon
 - Préparer les avancements de grade**
 - Préparer les intégrations et reclassements
 - Arrêtés valides
- Elections paritaires

PRÉPARER LES AVANCEMENTS DE GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

[Liste des agents promouvables](#)

? En application du principe d'unicité, la collectivité ne peut établir qu'un tableau d'avancement par grade au cours d'une année civile.
Cliquez sur Liste des promouvables pour obtenir l'ensemble des possibilités d'avancement.
Pour démarrer la procédure, cliquez sur le grade concerné.

% : ⓘ A renseigner uniquement en cas de taux de promotion identique pour tous les grades :

Dans le cas contraire il convient de renseigner le taux propre à chaque grade.
Le nombre de promotions possibles est arrondi à l'entier supérieur sous réserve que la délibération le prévoit.

Filière Administrative

- Catégorie A - Groupe hiérarchique 5
 - Cadre d'emplois des Attachés territoriaux

| Grade d'avancement | Effectif des grades d'origine | Promouvables | Inscrits | Taux de promotion | Nombre de promotions possibles | Vérification Date | Avis |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|----------|------------------------|--------------------------------|-------------------|------|
| ● Attaché principal | 1 | 1 | 0 | <input type="text"/> % | | | |

Filière Culturelle

- Catégorie A - Groupe hiérarchique 5
 - Cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux

Les différentes étapes – l'édition de la liste des agents promouvables

NOM DE LA COLLECTIVITE : LISTE DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT GRADE
 EXTRANET DEMO # 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

Grade d'avancement : Attaché principal (0% - aucun poste à pourvoir)

| Identité | Situation actuelle : - Grade - Echelon | Proposition : - Grade avancement - Date à laquelle les conditions seront remplies - Condition d'examen (joindre attestation) | Projet de décision de l'AT(*) | Rang de classement | Date prévue pour l'avancement |
|--|---|---|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Mme ZTEST MARCEL MAUD 50466 EXTRANET DEMO # ETABLISSEMENT EXTRANET DEMO | Attaché - Titulaire (CNRACL) Depuis le 01-02-2015 (anc. 9 A 11 M) - 11ème échelon - Depuis le 01-01-2020 IB/821 IM/673 | Attaché principal 01-01-2025 Doit être titulaire d'un examen professionnel | Oui / Non | | |
| Mme ZTEST MARCEL MAUD 50466 EXTRANET DEMO # ETABLISSEMENT EXTRANET DEMO | Attaché - Titulaire (CNRACL) Depuis le 01-02-2015 (anc. 9 A 11 M) - 11ème échelon - Depuis le 01-01-2020 IB/821 IM/673 | Attaché principal 01-01-2025 | Oui / Non | | |

* L'Autorité Territoriale indique son projet de décision par OUI ou par NON.
 Dans l'affirmatif, elle mentionnera dans le présent tableau le rang de classement pour le grade de promotion et la date prévue de nomination.
 De plus, s'il s'agit d'une promotion à l'ancienneté (c'est-à-dire sans examen professionnel), elle aura apprécié la **valeur professionnelle** ainsi que les **acquis de l'expérience professionnelle** de l'agent.

Fait à : _____ le _____
 L'Autorité Territoriale (nom – prénom – qualité) :

Les différentes étapes - le taux de promotion


Versions [Déconnexion](#)

Collectivité | Le personnel | Le statut | La paie

- ▶ Mon intranet
- ▶ Ma collectivité
- ▼ Traitements collectifs
 - Préparer les avancements d'échelon
 - ▶ **Préparer les avancements de grade**
 - Préparer les intégrations et reclassements
 - Arrêtés valides
- ▶ Elections paritaires

PRÉPARER LES AVANCEMENTS DE GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

[Liste des agents promouvables](#)

% : Affecter

Dans le cas contraire il convient de renseigner le taux propre à chaque grade.
Le nombre de promotions possibles est arrondi à l'entier supérieur sous réserve que la délibération le prévoit.

Enregistrer

Annuler

Filière Administrative

- Catégorie A - Groupe hiérarchique 5
 - Cadre d'emplois des Attachés territoriaux

| Grade d'avancement | Effectif des grades d'origine | Promouvables | Inscrits | Taux de promotion | Nombre de promotions possibles | Vérification Date | Avis |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|----------|-------------------|--------------------------------|-------------------|------|
| ● Attaché principal | 1 | 1 | 0 | | | | |

Filière Culturelle

- Catégorie A - Groupe hiérarchique 5
 - Cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux

En application du principe d'unicité, la collectivité ne peut établir qu'un tableau d'avancement par grade au cours d'une année civile.

Cliquez sur Liste des promouvables pour obtenir l'ensemble des possibilités d'avancement.

Pour démarrer la procédure, cliquez sur le grade concerné.

Zone à compléter si taux de promotion identique pour tous les grades

Zone à compléter si taux de promotion n'est pas identique pour tous les grades + cliquer sur « enregistrer »

Les différentes étapes - le choix d'une proposition

civil RESSOURCES HUMAINES Versions Déconnexion

Collectivité Le personnel Le statut La paie

Mon intranet
Ma collectivité
Traitements collectifs
Préparer les avancements d'échelon
Préparer les avancements de grade
Préparer les intégrations et reclassements
Arrêtés valides
Elections paritaires

PROCÉDURE D'AVANCEMENT PAR GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

Attaché principal
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux
Catégorie A - Groupe hiérarchique 5

Taux de promotion : 0%
Nombre de promotions possibles :

[Liste des grades](#) [Liste des agents promouvables](#) [Projet de tableau](#) [Transmission](#) [Tableau définitif](#) [Arrêtés individuels](#)

f Tableau des promouvables édité le 21/02/2025

| Ordre de mérite | Agent | Situation Actuelle | | | Nouveau grade | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------|---------|-------------------|---|---|
| | | Note /20 | Grade | Echelon | Echelon / indice brut / Date prévisible de nomination Ancienneté | Conditions |
| ▲ <input type="checkbox"/> | Mme Maud ZTEST MARCEL 50466 | | Attaché | 11 ^{ème} | <input type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : <input type="text" value="01/01/2025"/> Ancienneté : <input type="text" value="2"/> a <input type="text" value="6"/> m <input type="text" value="0"/> j | - Doit être titulaire d'un examen professionnel |
| | | | | | <input checked="" type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : <input type="text" value="01/01/2025"/> Ancienneté : <input type="text" value="2"/> a <input type="text" value="6"/> m <input type="text" value="0"/> j | |

Saisir l'ordre de priorité même si 1 seul agent est proposé

Ne pas oublier de cliquer sur « enregistrer »

Cocher la proposition choisie

Saisir la date de nomination envisagée

Les différentes étapes - l'édition du projet de tableau d'avancement

Collectivité | Le personnel | Le statut | La paie

- Mon intranet
- Ma collectivité
- Traitements collectifs
 - Préparer les avancements d'échelon
 - Préparer les avancements de grade**
 - Préparer les intégrations et reclassements
 - Arrêtés valides
- Elections paritaires

PROCÉDURE D'AVANCEMENT PAR GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

Attaché principal
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux
Catégorie A - Groupe hiérarchique 5

Taux de promotion : 0%
Nombre de promotions possibles :

[Liste des grades](#) |
 [Liste des agents promouvables](#) |
 [Projet de tableau](#) |
 [Transmission](#) |
 [Tableau définitif](#) |
 [Arrêtés individuels](#)

Projet de tableau (Cliquez sur « Projet de tableau »)

Tableau des promouvables édité le 21/02/2025

[Enregistrer](#) |
 [Annuler](#)

| Ordre de mérite | Agent | Situation Actuelle | | | Nouveau grade | |
|-----------------|--------------------------------|--------------------|---------|-------------------|---|---|
| | | Note /20 | Grade | Echelon | Echelon / indice brut / Date prévisible de nomination Ancienneté | Conditions |
| 1 | Mme Maud ZTEST MARCEL 50466 | | Attaché | 11 ^{ème} | <input type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 Ancienneté : 2a 6m 0j | - Doit être titulaire d'un examen professionnel |
| | | | | | <input checked="" type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 12 Ancienneté : 2a 6m 0j | |

[Enregistrer](#) |
 [Annuler](#)

Les différentes étapes - l'édition du projet de tableau d'avancement

NOM DE LA COLLECTIVITE : **PROJET DE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**
 EXTRANET DEMO # **2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO**

Cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**
 Accès au grade de **Attaché principal (0% - aucun poste à pourvoir)**
 Catégorie : **Catégorie A**
 Groupe hiérarchique **Catégorie A - Groupe hiérarchique 5**

| | |
|---|----------|
| Nombre de promouvables (joindre la liste) : | 1 |
| Taux de promotion adopté par délibération : | 0 |
| Nombre de promotion(s) possible(s) : | 0 |
| Effectif du grade d'avancement : | 2 |

| Nom et prénom des fonctionnaires <i>proposés</i> par ordre de mérite | SITUATION ACTUELLE | | | | | | | CLASSEMENT DANS LE NOUVEAU GRADE | | | Observation |
|--|--------------------|---------|--------------|---------------|----------------------|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------|--------------------------------------|------------------------------|
| | N° d'ordre | Grade | Date d'effet | Echelon | Date d'effet | Reliquat éventuel dans cet échelon | Date prévisible de nomination | Echelon | Indice brut | Reliquat d'ancienneté dans l'échelon | Examen (joindre attestation) |
| Mme ZTEST MARCEL MAUD | 1 | Attaché | 01-02-2015 | 11ème échelon | Depuis le 01/01/2020 | | 01-01-2025 | 6ème échelon | 843 | 2 ans 6 mois | |

Fait à le 20

Signature de l'Autorité Territoriale :

Page 1 / 1

Document à transmettre à votre référente carrières pour permettre la mise à disposition des projets d'arrêtés

Les différentes étapes : l'édition du tableau annuel d'avancement (définitif)


Versions Déconnexion

Collectivité | Le personnel | Le statut | La paie

- ▶ Mon intranet
- ▶ Ma collectivité
- ▼ Traitements collectifs
 - Préparer les avancements d'échelon
 - Préparer les avancements de grade**
 - Préparer les intégrations et reclassements
 - Arrêtés valides
- ▶ Elections paritaires

PROCÉDURE D'AVANCEMENT PAR GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

Attaché principal
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux
Catégorie A - Groupe hiérarchique 5

Liste des grades
Liste des agents promouvables
Projet de tableau
Transmission
Tableau définitif
Arrêtés individuels

- f Tableau des promouvables édité le 21/02/2025
- f Propositions choisies le 21/02/2025
- f Projet de tableau édité le 21/02/2025
- f Tableau transmis par voie dématérialisée le 21/02/2025
- f Tableau réceptionné par le CDG le 21/02/2025
- f Vérification le 21/02/2025
- f Projet de tableau avec avis édité le 21/02/2025
- f Tableau définitif édité le 21/02/2025
- f Arrêtés individuels édités le 21/02/2025

Taux de promotion : 0%

Nombre de promotions possibles :

| Ordre de mérite | Agent | Situation Actuelle | | | Nouveau grade | |
|-----------------|--|--------------------|---------|-------------------|--|---|
| | | Note /20 | Grade | Echelon | Echelon / indice brut / Date prévisible de nomination Ancienneté | Conditions |
| 1 | Mme Maud ZTEST MARCEL 50466 | | Attaché | 11 ^{ème} | <input type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 Ancienneté : 2a 6m 0j | - Doit être titulaire d'un examen professionnel |
| | | | | | <input checked="" type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 Ancienneté : 2a 6m 0j | |

Cliquez sur « Tableau définitif »

Les différentes étapes : l'édition du tableau annuel d'avancement (définitif)

⊕

Tableau annuel d'avancement au grade de
Attaché principal (100% - 1 poste à pourvoir)

Le Maire de EXTRANET DEMO #

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31 ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU la délibération du.../.../... fixant le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade ;
VU l'arrêté n° du.../.../... fixant les lignes directrices de gestion à compter du

ARRETE

ARTICLE 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal (100% - 1 poste à pourvoir) est fixé comme suit pour l'année 2025 :

| Nom et prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---------------------------|--------------|-------------------------------|
| 1 - Mme ZTEST MARCEL MAUD | Attaché | 01-01-2025 |

□

| Proportion hommes / femmes susceptibles d'être promus | | |
|---|----------|----------|
| Total | Homme(s) | Femme(s) |
| 0 | 0 | 0 |

| Proportion hommes / femmes des agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement) | | |
|---|----------|----------|
| Total | Homme(s) | Femme(s) |
| | | |

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Morbihan qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade (article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique).

Fait à
le
Le Maire
Signature :
(Porter les prénom et nom de l'autorité territoriale)

Le Maire OU le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de
deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du
tableau d'avancement. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par
l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr

Zones à compléter manuellement

Les différentes étapes : l'édition du projet d'arrêté


Versions Déconnexion

Collectivité | Le personnel | Le statut | La paie

- ▶ Mon intranet
- ▶ Ma collectivité
- ▼ Traitements collectifs
 - Préparer les avancements d'échelon
 - Préparer les avancements de grade**
 - Préparer les intégrations et reclassements
 - Arrêtés valides
- ▶ Elections paritaires

PROCÉDURE D'AVANCEMENT PAR GRADE

EXTRANET DEMO # - 2025 AVT GRADE EXTRANET DEMO

Attaché principal
 Cadre d'emplois des Attachés territoriaux
 Catégorie A - Groupe hiérarchique 5

[Liste des grades](#)
Liste des agents promouvables
Projet de tableau
Transmission
Tableau définitif
Arrêtés individuels

- f Tableau des promouvables édité le 21/02/2025
- f Propositions choisies le 21/02/2025
- f Projet de tableau édité le 21/02/2025
- f Tableau transmis par voie dématérialisée le 21/02/2025
- f Tableau réceptionné par le CDG le 21/02/2025
- f Vérification le 21/02/2025
- f Projet de tableau avec avis édité le 21/02/2025
- f Tableau définitif édité le 21/02/2025
- f Arrêtés individuels édités le 21/02/2025

| Ordre de mérite | Agent | Situation Actuelle | | | Nouveau grade | |
|-----------------|--|--------------------|---------|-------------------|--|---|
| | | Note /20 | Grade | Echelon | Echelon / indice brut / Date prévisible de nomination Ancienneté | Conditions |
| 1 | Mme Maud ZTEST MARCEL 50466 | | Attaché | 11 ^{ème} | <input type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 Ancienneté : 2a 6m 0j | - Doit être titulaire d'un examen professionnel |
| | | | | | <input checked="" type="radio"/> 6 ^{ème} échelon - IB 843 Date : 01/01/2025 Ancienneté : 2a 6m 0j | |

Taux de promotion : 0%

Nombre de promotions possibles :

Cliquez sur « Arrêtés individuels »

Les différentes étapes : l'édition du projet d'arrêté

EXTRANET DEMO # 50408

ARRETE
portant Avancement au grade d'attaché principal
de Mme ZTEST MARCEL MAUD

Le Maire : EXTRANET DEMO #

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
Vu le Décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu l'avis du Comité Social Territorial,
Vu la délibération du ./././. fixant le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade,
Vu la délibération du modifiant le tableau des effectifs et portant création à compter du d'un emploi de (grade) à temps complet OU à temps non complet (..... hebdomadaires) ;
Vu l'arrêté en date du fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;
Considérant que l'intéressé(e) est inscrit(e) sur un tableau annuel d'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter du 01/01/2025 la situation de Mme ZTEST MARCEL MAUD , né(e) le 01/01/1960, est établie comme suit :

| Situation nouvelle |
|--|
| A compter du 01/01/2025 6ème échelon du grade Attaché principal IB/843 - IM/695 NBI : 0 Soit un reliquat de 2 ans 6 mois |

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au Président du Centre de Gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e)

Fait à
Le :
Le Maire
(porter les prénom et nom de l'autorité territoriale)

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes- Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le
Signature de l'agent

CONTACTS



Chaque référente Carrière



N° de téléphone –ligne directe de chaque référente Carrière
standard : 02.97.68.16.00



Adresse mail de chaque référente Carrière
Et, en cas d'absence, carrieres@cdg56.fr



www.cdg56.fr

6 bis, rue Olivier de Clisson C.S 82161 - 56005 VANNES CEDEX

